GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h3	habitation multifamiliale		■						
		p1	communautaire récréatif			■					
		u1	utilité publique légère			■					
		h4	habitation en commun		■(a)						
	LOGEMENTS	Nombre de logements		min.	4	0					
		Nombre de logements		max.	6	0					
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■						
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	3	--					
		Largeur minimum		(m)	7	--					
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	80	--					
TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	900	--					
		Largeur minimum		(m)	30	--					
		Profondeur minimum		(m)	30	--					
IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	4	--					
		Avant maximun		(m)	--	--					
		Latérale minimum		(m)	6	--					
		Total des deux latérales minimum		(m)	12	--					
		Arrière minimun		(m)	10	--					
		Espace naturel		(%)	--	--					
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,4	--					
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--					
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--					
DISPOSITIONS SPÉCIALES					(1) (2)						

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
SAINTE AGATHE DES MONTS

ZONE:	*Hc 114*
Résidentielle de forte densité	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

(2) Art. 10.2.4 - Perron, balcon et galerie au centre-ville

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**

ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**

MISE À JOUR: